

## Note éliminatoire dans les métiers techniques MEM Valeur moyenne de tous les domaines de qualification

### Procédure de qualification adaptée 2020

#### Formations initiales de 4 ans

1 La procédure de qualification est réussie si :

- a. l'examen partiel est passé avec la note de 4.0 ou mieux ;
- b. la note du domaine de qualification « Travail pratique individuel » est supérieure ou égale à 4.0 ; et
- c. la note globale est supérieure ou égale à 4.0.

2 La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, de la note de l'examen partiel, des notes des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience. La pondération suivante s'applique :

- a. Examen partiel : 25 % ;
- b. Travail pratique individuel : 25 % ;
- c. Connaissances professionnelles : 15 % (note expérience de l'école professionnelle) ;
- d. culture générale : 20 % ;
- e. note d'expérience : 0 %.

3 La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, du total des notes des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels jusqu'au fin du premier semestre 2019/2020.

#### 4 Calcul de la note globale des domaines de qualification restants

La pondération en % des divers éléments reste maintenue comme fixée dans l'ordonnance sur la formation. Plutôt que de diviser par 100, on divise par la somme des points, comme dans l'exemple par 85 :

#### Note globale sans la note d'expérience (exemple)

	Note	Pondération	Produit
Examen partiel	4.5	25%	112.5
Travail pratique	5.5	25%	137.5
Connaissances professionnelles	4	15%	60
Culture générale	4.5	20%	90
Note d'expérience	---		
Somme des points			400
<b>Note globale</b>		<b>/85 %</b>	<b>4.7</b>

#### Formation initiale de trois ans

1 La procédure de qualification est réussie si :

- a. l'examen partiel est passé avec la note de 4.0 ou mieux ;
- b. la note du domaine de qualification « Travail pratique individuel » est supérieure ou égale à 4.0 ; et
- c. la note globale est supérieure ou égale à 4.0.

2 La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, de la note de l'examen partiel, des notes des domaines de qualification de l'examen final ainsi que de la note d'expérience. La pondération suivante s'applique :

- a. Examen partiel : 25 % ;
- b. Travail pratique individuel : 25 % ;
- c. Connaissances professionnelles : 15 % (note expérience de l'école professionnelle) ;
- d. Culture générale : 20 % ;
- e. note d'expérience : 0 %.

3 La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, du total des notes des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels jusqu'au fin du premier semestre 2019/2020.

#### 4 Calcul de la note globale des domaines de qualification restants

La pondération en % des divers éléments reste maintenue comme fixée dans l'ordonnance sur la formation. Plutôt que de diviser par 100, on divise par la somme des points, comme dans l'exemple par 85 :

##### Note globale sans la note d'expérience (exemple)

	Note	Pondération	Produit
Examen partiel	4.5	25%	112.5
Travail pratique	5.5	25%	137.5
Connaissances professionnelles	4	15%	60
Culture générale	4.5	20%	90
Note d'expérience	---		
Somme des points			400
<b>Note globale</b>		<b>/85 %</b>	<b>4.7</b>

#### Formation initiale de 2 ans (comme auparavant)

1 La procédure de qualification est réussie si le total des notes est de 4,0 ou plus.

2 La note totale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes des différents secteurs de qualification de l'examen final et de la note d'expérience. La pondération suivante s'applique :

- a. Travail pratique individuel : 40 % ;
- b. Culture générale : 20 % ;
- c. note d'expérience des Connaissances professionnelles : 20 % ;
- d. note d'expérience des cours interentreprises : 20 %.

#### 3 Calcul de la note globale

Les pondérations restent maintenues comme fixées dans l'ordonnance sur la formation.

##### Note globale selon l'ordonnance sur la formation.

	Note	Pondération	Produit
Travail pratique	5.5	40%	220
Connaissances professionnelles	4	20%	80
Note d'expérience des connaissances professionnelles	4.5	20%	90
Note d'expérience des cours interentreprises	5	20%	100
Somme des points			490
<b>Note globale</b>		<b>/100 %</b>	<b>4.9</b>